

## **Une mise en Place progressive de l'Etat de droit en France**

26 août 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) - Fondation des principes de l'État de droit, avec l'égalité devant la loi et la garantie des libertés fondamentales.

1804 : Code civil sous Napoléon Bonaparte - Égalité des citoyens devant la loi et protection des droits individuels, bien que limité concernant les droits des femmes.

1848 : Proclamation de la Seconde République - Introduction du suffrage universel masculin et garantie de l'égalité devant la loi dans un cadre républicain.

1875 : Lois constitutionnelles de la Troisième République - Mise en place d'un régime républicain basé sur la séparation des pouvoirs.

1881 : Loi sur la liberté de la presse - Garantit la liberté d'expression.

1881-1882 : Lois Jules Ferry sur l'école - L'enseignement devient obligatoire, gratuit et laïque, assurant l'accès à l'éducation pour tous les enfants de 7 à 13 ans.

1884 : Loi sur la liberté syndicale - La loi Waldeck-Rousseau autorise la création des syndicats, permettant ainsi aux travailleurs de se regrouper pour défendre leurs droits.

1901 : Loi sur les associations - Garantit la liberté de s'associer, renforçant les droits civils dans la République.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État - Consacre la laïcité, en garantissant l'indépendance de l'État par rapport aux religions.

21 avril 1944 : Droit de vote des femmes - Le suffrage féminin est instauré par le Comité français de la Libération nationale.

1946 : Constitution de la Quatrième République - Renforce les droits et libertés fondamentaux dans le cadre républicain.

1958 : Constitution de la Cinquième République - Instaure un régime démocratique avec la séparation des pouvoirs et des garanties juridictionnelles, consolidant l'État de droit moderne.